



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture,
Secrétariat général**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 29 avril 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2022-0218
fixant les dates, heures et lieux de dépôt des candidatures pour l'élection des députés à
l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022

VU le Code électoral ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain Espinasse, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application des articles L.157 et R.98 du code électoral, les candidatures en vue du premier tour et du second tour des élections législatives seront déposées en préfecture dans les délais fixés ci-après :

Pour le premier tour :

Lundi 16 mai	Mardi 17 mai	Mercredi 18 mai	Jeudi 19 mai	Vendredi 20 mai
9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/18h00

Pour le second tour :

Lundi 13 juin	Mardi 14 juin
14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/18h00

Les candidats seront reçus de préférence sur rendez-vous pris au préalable sur le site internet de la préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr

Article 2 : Les déclarations de candidatures seront déposées exclusivement à Annecy pour les deux tours à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Savoie
8 rue du 30ème régiment d'infanterie
Bâtiment de Menthon - Rez de chaussée – Bureau 05
74000 Annecy
(ex entrée de l'accueil général)

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Alain ESPINASSE